



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hospitalisation d'office

Question écrite n° 72044

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la hausse des internements. Entre 1992 et 1997, les hospitalisations psychiatriques sans consentement ont augmenté de façon inquiétante : plus 65 % pour les internements à la demande d'un tiers et plus 21 % pour les internements d'office. Ainsi, en 1996, 45 000 personnes ont été internées sans consentement. Pour l'Observatoire de la psychiatrie, cela représente trois fois plus de personnes, rapportées au nombre d'habitants, qu'en Grande-Bretagne, en Italie ou en Espagne. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son sentiment sur ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72044

Rubrique : Déchéances et incapacités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 262